



élections municipales 2026

**POUR UNE COMMUNE QUI AGIT
POUR LES DROITS,
L'ACCÈS À LA SANTÉ SEXUELLE
ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES**

Recommandations

du Planning Familial de l'Isère

aux listes candidates

aux élections municipales 2026

LES RECOMMANDATIONS EN BREF

1

GARANTIR L'ACCÈS À LA SANTÉ SEXUELLE POUR TOUS·TES

2

FAIRE RECONNAÎTRE ET DÉFENDRE
LES DROITS MENSTRUELS

3

CONTINUER DE SE MOBILISER
POUR UN ACCÈS EFFECTIF À L'IVG

4

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET DÉFENDRE
LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES LGBTI

5

AGIR CONTRE LES VIOLENCES
(SEXISTES ET SEXUELLES, INTRA-FAMILIALES)

6

ÉDUQUER ET SENSIBILISER À LA VIE AFFECTIVE,
SEXUELLE, RELATIONNELLE ET AUX VIOLENCES

7

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA PARENTALITÉ

8

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE



GARANTIR L'ACCÈS À LA SANTÉ SEXUELLE POUR TOUS·TES

- 1** Soutenir financièrement et matériellement les lieux et espaces d'accueil, d'information et d'orientation du public ainsi que les centre de santé sexuelle (CSS, anciennement CPEF), en complémentarité du Département.
- 2** Améliorer l'accès aux CSS et aux consultations gratuites en santé sexuelle et reproductive (notamment pour les jeunes, les personnes précaires, les personnes en situation de handicap) en facilitant l'accessibilité physique et garantissant que les lieux soient desservis par les transports en commun.
- 3** Mettre en place des permanences d'information et d'orientation sur les droits sexuels et reproductifs dans les maisons de quartier et centres sociaux.
- 4** Améliorer la signalisation publique des CSS et des lieux et espaces ressources de type Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) et CEGIDD.



FAIRE RECONNAÎTRE ET DÉFENDRE LES DROITS MENSTRUELS

5

Mettre en place des journées de formation / sensibilisation des agent·es municipaux·ales sur les droits menstruels, en particulier les services RH.

6

Au sein des services de la municipalité, mettre en place une politique RH prenant en compte les droits menstruels (arrêt de travail gynécologique, congé menstruel ou hormonal, accompagnement ménopause).

7

Veiller à ce que les sanitaires des bâtiments publics soient aménagés de manière adaptée aux personnes qui ont leurs règles (présence de poubelle, de verrous, de protections périodiques, d'un lavabo au sein de la cabine...)

8

Intégrer l'éducation menstruelle dans le plan d'éducation dans le 1er degré. Faire des menstruations un vrai enjeu de santé public (par exemple : organiser des conférences autour de l'endométriose, relayer les campagnes de sensibilisation autour de l'endométriose, organiser des évènements autour de la journée internationale de l'hygiène menstruelle, veiller à ce que les bibliothèques municipales proposent des ressources sur le sujet).

9

Faire de la ménopause un enjeu de santé publique aux vues des représentations négatives diffusées (par exemple : organiser des conférences autour de la ménopause, relayer les campagnes de sensibilisation autour de la ménopause, organiser des évènements autour de la journée de la ménopause, veiller à ce que les bibliothèques municipales proposent des ressources sur le sujet).

10

Soutenir (matériellement et financièrement) les associations qui accompagnent des personnes en grande précarité à avoir des protections périodiques. Instaurer des distributeurs gratuits de protections périodiques dans les écoles et bâtiments municipaux (type bibliothèques, CCAS, etc.).

11

Proposer des solutions (dont financières) pour faciliter l'accès aux protections périodiques réutilisables dans les écoles et bâtiments municipaux, les associations qui accompagnent des personnes en grande précarité



CONTINUER DE SE MOBILISER POUR UN ACCÈS EFFECTIF À L'IVG

12

Soutenir (financièrement, matériellement, par du temps dédié d'agent·e de la collectivité) la création/l'implantation de centres IVG sur son territoire.

13

Depuis 15 ans, 130 centres IVG ont été fermés en France. Dans ce contexte, la collectivité doit s'engager et soutenir le maintien des centres IVG sur son territoire (financièrement et matériellement).

14

Garantir l'accessibilité aux centres d'IVG médicamenteuse et par aspiration en facilitant l'accessibilité physique : accès PMR, lieux desservis par les transports en commun et mise en place de navettes gratuites par la collectivité.

15

Garantir la sécurité physique et psychique des usager·ères aux lieux d'accès IVG.

16

Diffuser systématiquement l'information des lieux proposant un accès sécurisé et non jugeant à l'IVG (en FALC - facile à lire et à comprendre) dans tous les bâtiments municipaux (à travers des affiches, flyers, informations pendant les rendez-vous par travailleur·se social)



ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET DÉFENDRE LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES LGBTI

- 17** Relayer les campagnes de communication des structures communautaires (associations, collectifs) via les campagnes d'affichage.
- 18** Créer et diffuser une cartographie locale des structures (associations, collectifs) et lieux ressources pour les personnes LGBTI.
- 19** Former les professionnel·les municipaux·les (Services d'état civil, accueil CCAS/CIAS, service de proximité santé, police municipale, etc.) à l'accueil et à l'accompagnement des personnes LGBTI, en particulier les personnes trans, non-binaires et inter-sexes.
- 20** Former (ou a minima sensibiliser) les services RH municipaux sur ces sujets. Pour ce faire, travailler avec les associations communautaires.
- 21** Favoriser la création d'espaces inclusifs au sein des centres d'hébergement gérés par les CCAS/CIAS.
- 22** Soutenir financièrement et matériellement les associations et collectifs, notamment communautaires (mise à disposition et/ou prêt de locaux municipaux) mobilisés sur ces sujets.
- 23** Supprimer la distinction de genre sur les toilettes publiques et les toilettes des lieux publics gérés par la commune.



AGIR CONTRE LES VIOLENCES (SEXISTES ET SEXUELLES, INTRA-FAMILIALES)

24

Ouvrir et financer des lieux (accueil de jour, centre hébergement d'urgence, Centre d'Accueil Intercommunal) pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, proposant un accompagnement pluridisciplinaire.

25

Et/ou réserver des places dans les lieux existants pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

26

Travailler avec les bailleurs sociaux pour garantir des solutions de relogement rapide pour les personnes victimes de violences intrafamiliales, en lien avec les associations compétentes.

27

Établir un parc locatif destiné à ce relogement et disponible rapidement, qui soit disponible et visible pour les associations compétentes (et à destination de tout public, même sans papiers)

28

Créer un poste de coordination (porté par un·e travailleur·euse social·e formé·e) de ce parc identifié par tous les services.

29

Au sein du CCAS et des services municipaux, garantir des créneaux de rendez-vous dédiés d'accompagnement des travailleur·ses sociales / assistantes sociales sur les situations d'urgence VSS et VIF.

30

Mettre en place des formations pour les professionnel·les des services municipaux (police municipale, CCAS, bibliothèques, santé, état civil, musées, espaces culturels, etc.) à la prise en charge des victimes de VSS



AGIR CONTRE LES VIOLENCES (SEXISTES ET SEXUELLES, INTRA-FAMILIALES)

- 31** Établir un plan de formation pluriannuel en lien avec les associations compétentes.
- 32** Mettre en place des temps d'analyse de la pratique et de supervision mensuelle dans les services municipaux travaillant autour de ces thématiques, pour prévenir notamment du traumatisme vicariant des travailleur·euses social·es.
- 33** Établir un protocole de signalement des VSS subies par les salarié·es et les personnes accueillies, qui soit transmis/enseigné et compris par toutes les agent·es.
- 34** Établir un protocole de signalement des VSS dans tous les lieux publics gérés par la commune.
- 35** Empêcher la diffusion de publicités sexistes dans l'espace public et promouvoir des campagnes de sensibilisation locales sur l'égalité.
- 36** Développer des actions de sensibilisation sur le consentement et les VSS auprès du grand public et des jeunes, en milieu festif et culturel pour tous les lieux municipaux.
- 37** Nommer un·e référent·e pour l'égalité femmes/hommes et un·e référent·e VSS au sein de la collectivité et/ou des différents services.
- 38** Soutenir financièrement et matériellement (locaux, salaires, fluides, relais de communication) les associations et structures qui accompagnent les personnes en situation de VSS.



ÉDUQUER ET SENSIBILISER À LA VIE AFFECTIVE, SEXUELLE, RELATIONNELLE ET AUX VIOLENCES

39

Intégrer des modules sur l'égalité et le genre dans les programmes des accueils de loisirs, activités périscolaires et la cantine.

40

Former les professionnel·les de la petite enfance et des écoles (ATSEM, infirmières, puéricultrices...) aux questions de genre et à la lutte contre les stéréotypes. Leur permettre de développer une posture d'accueil et d'accompagnement des enfants sur ces sujets.

41

A minima, mettre en place des temps de sensibilisations animés par des professionnel·les de l'Education à la Vie Affective Relationnelle et/ou Sexuelle (EVAR/EVARS) pour les agent·es municipaux·les et professionnel·les de la petite enfance et des écoles

42

Soutenir et défendre l'EVAR/EVARS animé par des professionnel·les extérieur·es en complémentarité de l'action des professionnel·les de l'EN.

43

Instaurer, au sein des bibliothèques municipales et scolaires, un rayon avec une sélection d'ouvrages traitant de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

44

Dans la programmation de ces lieux, mettre en place des évènements et ateliers, animés par des professionnel·les sur l'EVAR/EVARS.

45

Développer des actions de sensibilisation auprès des parents sur l'EVAR/EVARS : animer en co-animation/sensibilisation des temps de questions/réponses et échanges avec les parents sur ce sujet (accueil périscolaire, cafés-parents, LAEP, etc.)

46

Organiser et soutenir (financièrement, communication, mise à disposition de personnel et de moyens [affiches, flyers, communication dans la ville]) activement des campagnes et actions de sensibilisation à l'occasion : du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes), du 17 mai (JI contre les lgbtiphobies), du 25 novembre (JI pour l'élimination des violences faites aux femmes), du 28 septembre (JI pour le droit à l'avortement).

9/12



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA PARENTALITÉ

- 47** Agir en matière de soutien à la parentalité via la création et le soutien de crèches municipales, services de garde d'enfants, soutien aux familles monoparentales.
- 48** Donner la priorité d'accès aux places en crèche municipale aux familles monoparentales.
- 49** Élargir les horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance pour mieux répondre aux besoins des familles.
- 50** Augmenter le nombre de personnel·les qualifiés dans les crèches et services de garde municipaux pour garantir un accueil de qualité et sécurisé.
- 51** Mettre en place des changes-bébés dans tous les espaces et toilettes dégénérées.
- 52** Former les professionnel·les encadrant les jeunes enfants aux discriminations, aux stéréotypes et aux violences sexistes et sexuelles.



SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

53

Intégrer les associations locales spécialisées dans la construction puis l'animation des contrats locaux de santé.

54

Prendre en compte les questions relatives à la santé sexuelle dans les orientations de ces contrats.

55

Soutenir toutes les associations féministes : subventions, locaux adaptés aux activités, mise à disposition de matériels et de salles à l'occasion des grandes dates de mobilisation (8 mars, 25 novembre, 28 septembre, etc.).

56

Mettre à disposition gratuitement des locaux municipaux adaptés pour les activités des associations de défense des droits des femmes et des minorisé·es de genre (permanences, réunions, groupes de parole, ateliers d'autodéfense féministe, etc.).

57

Inclure les associations féministes dans les groupes de travail municipaux sur les politiques publiques locales (accès aux transports en commun, politique autour des droits menstruels, accompagnement de l'EVAR/EVARS et des VSS, etc.).



CONTACTS

Presse

Léa Delahaye - communication@leplanningfamilial38.org - 07 49 26 52 21

Partenaires institutionnels et techniques

Clémence Baugé - developpement@leplanningfamilial38.org - 06 52 50 93 70

ÉVÉNEMENT À GRENOBLE

DÉBAT PUBLIC

En présence des listes candidates aux élections municipales de Grenoble, autour des recommandations du PF38

Le Prunier Sauvage - 24 février à 19h (accueil à partir de 18h30)

Animation par le Planning Familial

Session de questions/réponses avec le public

Ouvert à tous·tes, dans la limite des places disponibles

Pot convivial offert

12/12